

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
ARNON BOISCHAUT CHER

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	20	23

Date de la Convocation
19 novembre 2013

Séance du 10 DECEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le 10 décembre, à 19 heures, les membres du conseil communautaire élus par les conseils municipaux des communes membres se sont réunis au Centre Socio-Culturel de Châteauneuf sur Cher sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M. PELLETIER.

Titulaires présents : Mmes JOCHYMS, PERRIN, MM. BEDOILLAT, BROCHARD, CHEMAIN, CORDEAU, DE PAULE, DELMAS, DUSSAPIN, FAUCHER, GUILLOT, JOUANIN, JULLIEN, MARIÉ, MATHÉ, PELLETIER, PERCHET.

Suppléants présents : Mmes CHAUSSÉ, MARCADIER, M. BOUCHERAT.

Pouvoirs : M. COLSON à M. CORDEAU, M. BAROT à M. MATHÉ, Mme BARBIER à M. PERCHET.

Absents : MM. ANGLADE, HORZINSKI, Mmes CAGLIONI, PINCZON du SEL.

Mme MARCADIER est désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 13-105 BIS

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°13-105 DEPOSÉE LE 12/12/2013

TARIFS 2014 DE LA REDEVANCE INCITATIVE A LA REDUCTION ET AU TRI DES DECHETS DU SMIRTOM DU SAINT AMANDOIS

M. le Président, William PELLETIER, présente aux membres du conseil communautaire les grilles tarifaires de la redevance incitative à la réduction et au tri des déchets pour l'année 2014 voté par le comité syndical du SMIRTOM du Saint Amandois en sa séance du 10 décembre 2013 à 9 heures 30.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, par 1 voix contre et 22 voix pour, le conseil communautaire approuve les tarifs du SMIRTOM du Saint Amandois qui suivent et qui seront appliqués pour la facturation 2014 de la redevance incitative à la réduction et au tri des déchets sur l'ensemble du territoire intercommunal sauf sur les communes de Levet et Sainte-Lunaise.

	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L	colonnes enterrées
PART FIXE PAR ENTITE FACTURABLE	87.00 €	87.00 €	87.00 €	87.00 €	87.00 €	87.00 €	87.00 €
PART FIXE PAR TYPE DE BAC	60,00 €	75,00 €	78,00 €	84,00 €	123,00 €	255,00 €	-
TOTAL PART FIXE	147.00 €	162.00 €	165.00 €	171.00 €	210.00€	342.00 €	87.00 €
COUT DE LA LEVEE	1,80 €	2,65 €	4,09 €	5,28 €	8,63 €	15,52 €	1,70 €
COUT TOTAL DU SEUIL MINIMUM	168.60 €	193.80 €	214.08 €	234.36 €	313.56 €	528.24€	168.60 €

Pour mémoire :

Seuil minimum de facturation :

- 12 présentations sauf pour les résidences secondaires et l'habitat collectif
- 48 présentations pour les usagers dotés de badges

Seuil maximum de facturation :

- 36 présentations sauf pour les colonnes enterrées et les gros producteurs.

Commune de Levet et Sainte-Lunaise :

Les contrats en cours, les biens et personnels attachés à la compétence ordures ménagères antérieurement assurée par le SICTREM de Baugy ont été transférés au SMIRTOM du Saint-Amandois. Il en est de même pour la facturation des usagers.

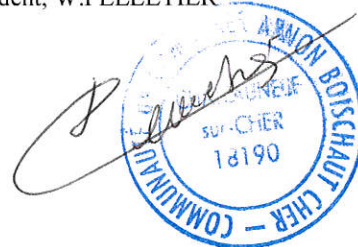
Le comité syndical du SMIRTOM du Saint Amandois a décidé de conserver le mode de tarification appliqué par l'ancienne Communauté de communes des Rampennes en les actualisant pour 2014.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil communautaire approuve les tarifs du SMIRTOM du Saint Amandois qui suivent et qui seront appliqués sur les communes de Levet et Sainte-Lunaise.

• Foyer 1 personne	126.12 €
• Foyer 2 personnes	165.24 €
• Foyer 3 personnes	204.12 €
• Foyer 4 personnes	223.68 €
• Foyer 5 personnes et plus	243.00 €
• Résidence secondaire	165.24 €
• Restaurants	321.00 €
• Entreprises/Artisans/Commerces indépendants	165.24 €
• Entreprises/Artisans/Commerces même adresse que le domicile	87.24 €
• Poste et services publics	165.24 €
• Gîte/Chambres d'hôtes	165.24 €
• Salle privée	274.32 €

La présente délibération annule et remplace la délibération n°13-105 déposée le 12/12/2013

Pour extrait certifié conforme,
Châteauneuf-sur-Cher, le 13 décembre 2013
Le président, W.PELLETIER



Accusé de réception - Sous-Préfecture Saint-Amand-Montrond

018-200027076-20131210-13105BIS-DE

Reçu le : 13/12/2013